

Séance du 19 décembre 2022

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry - KNITTEL Jean-Georges - KOCHER Marie - MEYER Tharsice - PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - WALTER Karine.*

EXCUSE : *STRASSER Daniel*

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 19 décembre 2022 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2022
- 2) Compte-rendu des délégués des syndicats
- 3) Syndicat des Eaux : présentation du bilan annuel 2021
- 4) Adoption du contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte KLIPFEL
- 5) Approbation de la motion de l'Association des Maires de France portant sur les finances locales
- 6) Approbation du don de l'ancien chariot-pompe des pompiers d'Oberroedern à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers.
- 7) Avancement des travaux de rénovation du bâtiment de l'école
- 8) Etat d'avancement du projet de lotissement
- 9) Etat d'avancement du projet d'implantation de l'antenne téléphonique au lieudit Oberstes Feld
- 10) Acceptation du don de l'UNASSO
- 11) Demande de subvention du collège de Sultz-sous-Forêts au voyage scolaire d'une classe de 4^e
- 12) Départ à la retraite de l'ouvrier communal
- 13) Délibération portant création d'un emploi d'un adjoint technique contractuel
- 14) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2022

Le compte-rendu du 12 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

3) SYNDICAT DES EAUX : PRESENTATION DU BILAN ANNUEL 2021

Monsieur le Maire expose que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat des Eaux a adressé aux Maires des communes adhérentes, le rapport d'activités de l'année 2021 pour présentation aux membres du Conseil Municipal. Il fait part de l'augmentation du prix de l'eau de 3 cents/m³ pour l'année 2023.

4) ADOPTION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ARCHITECTE KLIPFEL

Dans le cadre du marché de l'école primaire, l'architecte KLIPFEL a été désigné en tant que maître d'œuvre.

Sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 614 281,52 € HT, le montant du marché de maîtrise d'œuvre avait fixé le taux de rémunération du maître d'œuvre à 12 % dont le coût revenait à 71 690,87 € HT.

Au vu de l'augmentation des prix de la construction, le nouveau montant prévisionnel de réalisation des travaux s'élève à 642 161,33 € HT. Pour respecter le montant de l'enveloppe prévisionnelle, la maîtrise d'œuvre appliquera un taux de 11 % pour le montant des honoraires qui s'élève à 70 637,75 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

ADOpte le nouveau contrat d'un montant total de 70 637,75 € HT dont le taux de rémunération est porté à 11 %

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat.

5) APPROBATION DE LA MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE PORTANT SUR LES FINANCES LOCALES

Le contexte économique est particulièrement difficile pour les collectivités : augmentation du coût des matières premières, du prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales. Le projet de loi de finances pour 2023 confirme malheureusement les inquiétudes des communes et prévoit notamment une limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités dans les cinq prochaines années. Les collectivités se trouvent pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent un soutien significatif de l'État et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du Covid, guerre en Ukraine...). Dans l'objectif d'avoir une capacité à agir à la hauteur de ses responsabilités, la commune d'Oberroedern se joint à l'Association des Maires de France et adopte la motion portant sur les finances locales.

6) APPROBATION DU DON DE L'ANCIEN CHARIOT-POMPE DES POMPIERS D'OBERROEDERN A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Maire donne lecture du courrier de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers sollicitant la Commune à consentir le don de l'ancien pompe à bras sur chariot des pompiers d'Oberroedern. La cession de cette pompe entre parfaitement dans ses missions d'inventaire et de répertoriage des matériels des Sapeurs-Pompiers du département avant leurs dispersion et disparition du territoire. L'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers se charge de l'enlèvement et mise à l'abri de cette pompe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DECIDE de céder à titre gratuit la pompe à bras sur chariot à l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers

AUTORISE le Maire à signer la Convention de donation de matériel pompiers.

7) AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE L'ECOLE

L'état d'avancement des travaux de rénovation de l'école est conforme au planning prévu. Les travaux de couverture, de pose de fenêtres et l'aménagement du sas d'entrée sont terminés. A ce jour, nous avons déjà réglé 155 092,41 € et obtenu 95 780 € de subventions.

8) ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE LOTISSEMENT

Le projet de lotissement suit son cours. Le Maire a fait le point concernant les réseaux d'assainissement et eaux pluviales. Pour recueillir les eaux pluviales, il faut prévoir un bassin de rétention d'eau de 4-5 ares. Par la même occasion, il faudrait profiter des travaux pour vérifier l'état de la canalisation qui descend de la rue de l'Indre et continue rue de l'Herbe, cette canalisation est en partie obstruée. Le coût estimé du projet de lotissement s'élève à 300 000 €. Le Maire propose de fixer une réunion mi-janvier en présence de la Commission des Travaux, du Bureau d'Etudes BEREST et de l'architecte.

9) ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION DE L'ANTENNE TELEPHONIQUE AU LIEUDIT OBERSTES FELD

Le projet d'implantation de l'antenne téléphonique au Lieudit Oberstes Feld suit son cours. Les travaux de terrassement sont programmés début d'année 2023. Les réseaux électriques seront souterrains et piqués à partir de la rue des Forges.

10) ACCEPTATION DU DON DE L'UNASSO

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le don de 1 155,30 € de l'Union des Associations d'Oberroedern - UNASSO

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don.

11) DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE SOULTZ-SOUS-FORETS AU VOYAGE SCOLAIRE D'UNE CLASSE DE 4^e

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Collège de Soultz-sous-Forêts dans le cadre d'un projet de voyage scolaire d'une classe de 4^e.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

12) DEPART A LA RETRAITE DE L'OUVRIER COMMUNAL

Monsieur le Maire propose d'organiser une réception pour le départ à la retraite de Pascal qui fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2023, soit vendredi le 13 ou 20 janvier.

13) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'UN ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'assurer la continuité du service de l'ouvrier communal, M. WALTER Pascal qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023 et qu'il y a lieu de créer un poste à temps non complet d'adjoint technique contractuel.

Il soumet au Conseil Municipal la candidature de M. JUNKER Jean-Michel de SEEBACH qui a accepté le poste suite à l'entretien d'embauche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet et durée déterminée à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an renouvelable.

Monsieur JUNKER Jean-Michel est engagé à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 heures/semaine.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 419, indice majoré : 372, correspondant à l'échelon 10.

Les attributions consisteront à contrôler et guider la réalisation de travaux neufs ou de rénovation des espaces verts en s'adaptant aux contraintes et vérifier leur bonne exécution. Intégrer la spécificité des matériaux vivants eau, végétaux, terre... et la contrainte du respect de l'environnement du site.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984.

DIVERS

La Commune ne dispose actuellement pas d'atelier municipal. Afin d'améliorer les conditions de travail du nouvel ouvrier communal, la Commune souhaite aménager un petit local pour le stockage du matériel d'outillage et équipement.

Afin de garantir la sécurité de tous face aux chutes de neige et verglas, la Commune souhaite solliciter une entreprise spécialisée pour le déblaiement et salage des routes communales.

La Commune a eu une notification d'une revalorisation de la contribution annuelle au SIS67 qui s'élèvera pour l'année 2023 à la somme de 11 176,95 €

La Commune bénéficie actuellement d'un taux modulé de 51 % auprès de la CEA et peut prétendre à une subvention totale de 100 000 € répartie sur 3 projets maximum. Le dernier dossier de subventionnement doit être déposé avant septembre 2025.

Un lampadaire a été endommagé rue de l'Indre. Le Maire a sollicité un devis auprès de l'entreprise Fritz Electricité et en profitera pour demander une option chiffrée pour un changement en Led.

Un citoyen est passé en Mairie pour signaler des vibrations ressenties dans sa maison suite aux travaux de voiries devant sa propriété, rue de Leiterswiller. Le Maire lui a demandé de faire un courrier que nous allons transmettre au Centre Technique de Wissembourg.

Le Maire informe que M. KUHN Marc a été installé comme pasteur au GEISBERG.

Un entretien psychosociaux obligatoire avec les agents a été réalisé fin novembre à l'initiative du Centre de Gestion.

Vu les conditions météorologiques, le SMICTOM n'a pas pu procéder au ramassage des poubelles bleues dans plusieurs rues de notre commune.

A l'occasion du Congrès des Maires, le Maire a été invité à l'Élysée par le Président. Il lui a offert le livre d'Oberroedern. Le Président lui a envoyé une lettre de remerciement.

Le projet d'installation d'un forage géothermique porté par Electricité de Strasbourg sur une parcelle de 4 390 m² classée AA sur le ban communal de Sultz-sous-Forêts nécessite le déclassement en zone UT. Les membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable.

Dans le cadre du plan vélo en Alsace du Nord, les 3 Intercommunalités envisage d'engager une étude aux fins de réalisation d'un itinéraire Sud-Est / Nord-Ouest.

La séance est levée à 20h30.